

Titre : L'imam Khomeini (paix à son âme), la donation (le Waqf), la jurisprudence, le droit et les récits ou hadiths.

Auteur : Behesht Ibrahim

Professeur : Abass Ali Rouhani

Date : 1390 (2011-2012)

Sommaire :

L'une des questions les plus importantes, qui a été oubliée dans la culture islamique est la question du waqf (la donation). Bien qu'il n'y ait pas de verset dans le saint coran qui aborde la question du waqf de manière précise et explicite, on retrouve néanmoins de nombreux récits du Messager de Dieu (saw) et des Imams Infaillibles (as) à ce sujet. Ils accordaient une importance particulière au waqf. Tous ces efforts fournis dans le domaine du waqf montrent la valeur de cette tradition admirable et appréciée par Dieu. Car, le donateur à travers cette action, non seulement montre sa prévoyance envers un groupe de personnes, mais emmagasine et amasse aussi des provisions précieuses pour son Au-delà. De nombreux sujets et questions ont été abordés concernant le waqf dans les livres de jurisprudence chiites et sunnites parmi lesquels on peut mentionner la règle jurisprudentielle stipulant que : « Toute condition ou caractéristique définie par le donateur dans le contrat du waqf, à condition que cela ne doit pas être contre la charia, doit être observée. » On s'est penché sur cette règle dans la présente étude et la portée du waqf tel mentionné, dépend de l'intention du donateur, qui peut se donner le droit et le privilège de superviser ou d'administrer les dons ou les biens donnés en waqf. Outre cela, des questions importantes dans le domaine du waqf ont également été abordées. Parmi lesquelles, on peut mentionner la donation en argent et des droits de propriété intellectuelle. Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'ont pas la capacité de mettre en donation de grands domaines et propriétés et d'un autre côté, de nombreux juristes estiment qu'en cas de profit et d'utilité, la survie du bien est nécessaire. Par conséquent, dans la présente étude, nous avons tenté de trouver une solution à cette question en examinant les opinions et points de vue des juristes, y compris celui de l'imam Khomeini (paix à son âme). Et vu que dans l'étude juridique et jurisprudentielle, la jurisprudence comparative est très importante, les points de vue des juristes chiites et sunnites ont également été examinés.